

mais aussi envers tous les Canadiens, et je conseille au premier ministre même à cette heure,—il n'a pas encore définitivement dit qu'il allait dissoudre le Parlement ce soir, mais je crois que c'est ce qu'il fera...

Le très hon. MACKENZIE KING: Je pense qu'après le discours de l'honorable député il serait bon de le faire.

L'hon. M. MANION: Peu m'importe, mais si le très honorable député veut nous permettre de continuer la discussion je ferai un autre discours qui le portera encore davantage à cette opinion. S'il cherche des raisons, je vais lui en fournir.

Je dis qu'il est du devoir du premier ministre et de son gouvernement de se présenter au Parlement pour lui rendre compte de leur administration.

Le très hon. MACKENZIE KING: Non, leur devoir est de se présenter au peuple du Canada.

L'hon. M. MANION: Le premier ministre aurait pu se présenter au peuple canadien sans se moquer des membres de la Chambre, sans les faire venir ici de Vancouver, dans l'Ouest, et d'Halifax, dans l'Est.

Le très hon. MACKENZIE KING: Et ce serait arrivé sans la promesse faite à l'honorable député qu'il n'y aurait d'élections avant une autre session.

L'hon. M. MANION: Il a promis qu'il n'y aurait pas d'élections avant une autre session de la Chambre. Avait-il l'intention de berner les membres du Parlement? Était-ce là sa tricherie? Je dis que si le premier ministre avait dans l'idée d'agir comme il le fait aujourd'hui, il voulait nous berner et il se rendait coupable d'un truc politique méprisable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Mes paroles étaient bien claires et je me suis exprimé clairement à cause de ma responsabilité. J'ai fait observer que le Parlement serait convoqué. Ce qu'il serait opportun de faire lors de la réunion du Parlement dépendrait de ce qui se serait produit dans l'intervalle. C'est à cause de ce qui s'est produit dans l'intervalle...

L'hon. M. MANION: Que s'est-il produit dans l'intervalle? Le très honorable premier ministre a été violemment attaqué par le premier ministre d'Ontario. Qu'y a-t-il de nouveau à cela? Pour ma part, je crois que M. Hepburn a raison. Je pense que dans toute cette affaire il a eu raison. Je n'en ai jamais été plus convaincu que depuis la preuve de tricherie politique que le premier ministre nous a donnée aujourd'hui. Par son acte, il fuit le Parlement; il ne se présente pas au peuple.

[L'hon. M. Manion.]

M. L'ORATEUR: L'honorable chef de l'opposition a répété plusieurs fois le mot "tricherie". Je ne pense pas que cette expression soit parlementaire.

Le très hon. M. LAPOINTE: Elle serait très bien à la Chambre de l'Ontario.

L'hon. M. MANION: Je veux bien retirer ce mot, mais je ne sais quelle autre expression employer pour exprimer mon opinion. Votre Honneur aura peut-être l'obligeance de m'aider. Je n'ai aucunement le désir d'enfreindre le Règlement et je retire ce mot. Je dirai que jamais dans l'histoire de ce pays, il n'y eut un acte plus contraire à la coutume parlementaire que celui que pose le premier ministre cet après-midi.

Le très hon. MACKENZIE KING: Il n'y en eut jamais de plus conforme à la responsabilité parlementaire.

L'hon. M. MANION: Que celui que pose le très honorable député?

Le très hon. MACKENZIE KING: Parfaitement.

L'hon. M. MANION: Si le très honorable député veut bien modifier sa première syllabe et dire "irresponsabilité", j'en suis.

Je ne prendrai pas plus du temps de la Chambre. Je veux bien laisser le peuple décider. Mais je suis toujours d'avis que les convenances—et je n'emploie pas ce mot dans un sens blessant—et la justice envers cette Chambre et le régime parlementaire en vigueur en Grande-Bretagne et au Canada exigeraient du premier ministre et de son gouvernement de venir ici, de continuer la session et de présenter une loi sur l'enregistrement des votes outre-mer. On me dira, évidemment: Qu'a fait l'autre parti au sujet du vote des soldats outre-mer? Car il est entendu qu'une injustice a été commise. Je n'ai jamais fait partie d'un cabinet avant 1921 et je ne suis pas responsable de ce qui s'est passé alors; et même si j'avais été ministre, serait-ce une raison de mal agir parce qu'on a mal agi en cette circonstance? La défense du gouvernement a toujours été la même: Mais vous avez fait pire de 1914 à 1918; c'est toujours le même vieil argument personnel. N'avons-nous rien fait, n'avons-nous fait aucun progrès au point de vue de la démocratie et des convenances depuis vingt-cinq ans? S'il y eut alors des erreurs et même des actions répréhensibles—et je ne dis pas qu'il n'y en a pas eu, je ne sais trop ce qui s'est passé—n'est-ce pas une raison de plus d'éviter la répétition de pareilles choses? C'est là mon raisonnement. Le moment est venu de nous rendre compte que nous luttons pour la démocratie, ici même, au pays. A quoi nous